

## Communication N° 12 - 2013 au Conseil communal

Séance du 25 septembre 2013

### Mesures sociales d'accompagnement liées à l'introduction de la taxe au sac poubelle - Point de situation

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la taxe au sac poubelle est entrée en vigueur à Pully. Afin de venir en aide aux personnes particulièrement touchées par cette nouvelle taxe, des mesures sociales d'accompagnement ont été introduites, dont la gestion a été confiée à la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après-DJAS).

Celles-ci sont réservées aux personnes vivant dans leur propre logement à Pully, en résidence principale. Elles sont octroyées de la manière suivante :

Ayants-droit	Mesures octroyées
<b>Naissances</b>	Dotation unique de 80 sacs lors d'une naissance. Pour ne pas trop pénaliser les familles avec des enfants en bas-âge, elles peuvent bénéficier, en 2013 uniquement, de 50 sacs pour les enfants nés en 2012 et 30 sacs pour les enfants nés en 2011.
<b>Faibles revenus (Revenu d'insertion, prestations complémentaires AVS/AI ou familles, rente-pont cantonale)</b>	Dotation annuelle de 30 sacs par personne. Maximum 80 sacs par ménage.
<b>Mobilité réduite et faibles revenus</b>	Droit annuel à 3 collectes gratuites de déchets encombrants à domicile (maximum 5 objets d'un volume total de 5m <sup>3</sup> par collecte).
<b>Incontinence</b>	Dotation annuelle de 80 sacs par personne.

Afin d'absorber le flux de personnes venant retirer leurs sacs, une permanence a été mise en place dès le 25 janvier 2013 : le secrétariat de la DJAS est ouvert aux Pulliérans chaque vendredi de 7h30 à 16h00 non-stop.

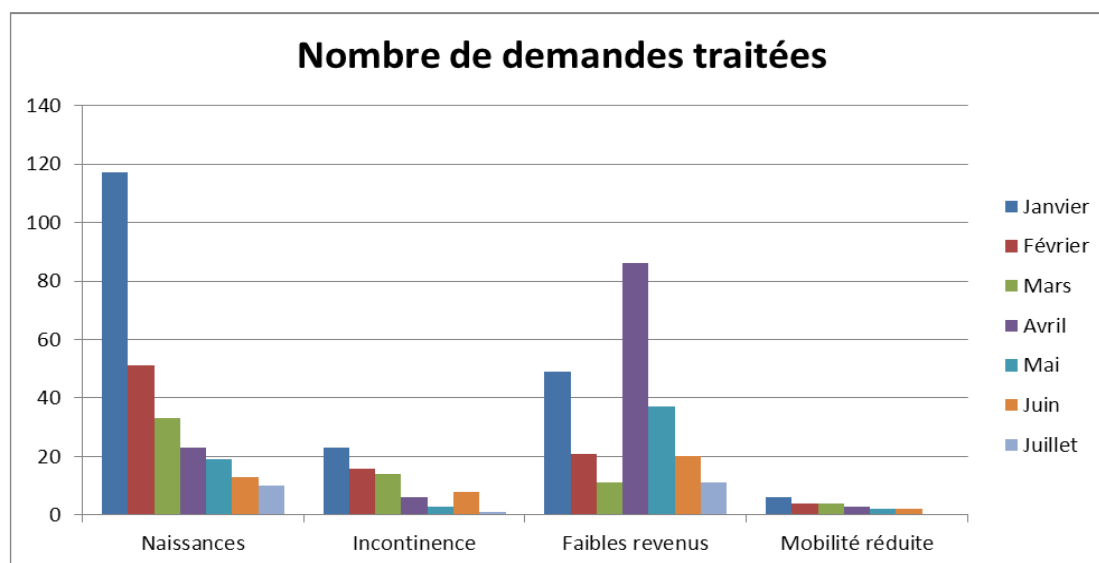
## 1. Communications réalisées

<b>Janvier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parution d'une page communale dans « Le Régional » (édition du 17.01.2013) relative à l'introduction de la taxe au sac poubelle, aux mesures sociales et à la procédure d'octroi.</li> <li>• Insertion d'une rubrique « Déchets/mesures sociales » sur notre site Internet.</li> </ul>
<b>Février</b>	Transmission d'une information détaillée au Centre médico-social (CMS).
<b>Mars</b>	Envoi d'une lettre informative à tous les bénéficiaires pulliérans des prestations complémentaires AVS/AI par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS/AI ;
<b>Mai</b>	Transmission de flyers informatifs à l'Agence d'assurance sociale (AAS) et au Centre social régional (CSR).

## 2. Typologie et bilan des demandes traitées au 31.07.2013

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2013, **593** demandes sont parvenues à la DJAS :

- **266** pour les naissances et enfants en bas-âge : **230** octrois et **36** refus (principalement des demandes concernant des enfants nés en 2010) ;
- **71** pour les personnes souffrant d'incontinence : **69** octrois et **2** refus ;
- **235** pour les ménages à faibles revenus : **221** octrois et **14** refus ;
- **21** pour les personnes à mobilité réduite et à faibles revenus : **10** octrois et **14** refus (double critère de mobilité réduite et de faibles revenus pas rempli).



### 3. Impacts financiers au 31.07.2013

Afin de financer les mesures sociales, deux positions budgétaires ont été créées. Le premier compte présentait un budget annuel de CHF 70'000.00 et le second, utilisé comme réserve, un montant de CHF 32'000.00.

Au 31 juillet 2013, un montant de CHF 56'314.45 a été alloué (55% du budget annuel) selon la répartition suivante :

Mesures	Montant alloué		Montant budgété	
Naissances	CHF	19'210.00	CHF	32'000.00
Incontinence	CHF	10'340.00	CHF	17'500.00
Faibles revenus	CHF	14'680.00	CHF	43'500.00
Mobilité réduite et faibles revenus (1 seul ramassage facturé au 31.7.13)	CHF	50.00	CHF	9'000.00
Stock (6 commandes depuis janvier 2013)	CHF	12'034.45		---
<b>TOTAUX</b>	<b>CHF</b>	<b>56'314.45</b>	<b>CHF</b>	<b>102'000.00</b>

### 4. Conclusions

Sept mois après l'entrée en vigueur des mesures sociales d'accompagnement, le Municipalité tire un bilan positif de leur introduction. Les bénéficiaires en sont satisfaits et font souvent part de leur gratitude.

Compte tenu notamment du fait que près de la moitié des bénéficiaires potentiels n'ont pas recouru à ces mesures, le travail administratif engendré par ces nouvelles mesures à la DJAS s'est avéré nettement moins important qu'il avait été estimé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 25 septembre 2013